

Introduction à la conférence de presse du mercredi 15 mars 2023  
10h00–11h00, Politforum Käfigturm, Berne



Andrea Geissbühler, Gabriella Hunziker, Verena Herzog, Sabina Geissbühler-Strupler

## Introduction et salutations

*Sabina Geissbühler-Strupler, présidente de  
l'Association suisse «Eltern gegen Drogen» (Parents contre la drogue)*

*En contraste avec le mouvement actuel de légalisation du cannabis dans notre pays, la conférence de presse de ce jour a été suscitée par le rapport annuel 2022 de l'«Organe international de contrôle des stupéfiants», publié le 8 mars 2023, ainsi que par l'avis juridique du professeur Bernhard Wegener, titulaire de la chaire de droit public et de droit européen à l'Université Friedrich-Alexander d'Erlangen, présenté récemment par le ministre bavarois de la Santé Klaus Holetschek.*

Une fois de plus, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) s'inquiète de la tendance à légaliser l'usage non médical du cannabis, ce qui est contraire à la *Convention unique sur les stupéfiants*. L'effet le plus préoccupant de la légalisation du cannabis est l'augmentation de la consommation, en particulier chez les jeunes. Il a également été démontré que la disponibilité générale de produits cannabiques légalisés réduit la perception du risque et des conséquences négatives de la consommation. Cet Accord est également contraignant pour la Suisse en termes de droit international.

Début mars, le ministre bavarois de la Santé Klaus Holetschek a mis en garde contre une charge supplémentaire pour le système de santé à la suite du projet de légalisation du cannabis du gouvernement allemand. Il a notamment mentionné qu'entre 2008 et 2020, les cas de patients psychotiques traités en milieu hospitalier en lien avec le cannabis ont été multipliés par plus de

dix. «Légaliser le cannabis et prôner la prévention, c'est comme mettre le feu et appeler ensuite les pompiers», a déclaré Holetschek pour expliquer le problème.

Dans l'avis juridique scientifique de 53 pages du professeur Wegener, il est clairement dit que la légalisation prévue du cannabis est en contradiction avec les prescriptions du droit international et européen.

#### **Venons-en maintenant à nos trois intervenantes:**

*Andrea Geissbühler* est conseillère nationale et présidente du «Dachverband Drogenabstinentz Schweiz» [Association faïtière suisse pour l'abstinence de la drogue]. Elle va s'exprimer sur les «Etapas non démocratiques de la légalisation du cannabis par le Parlement fédéral». Elle a une formation de jardinière d'enfants et d'institutrice d'équitation spécialisée, et est mère de trois enfants. Grâce à ses huit années de travail en tant que policière et à sa grande expérience au sein de la «Commission des Affaires juridiques», elle est bien qualifiée pour diriger l'Association faïtière pour l'abstinence de la drogue, soit un regroupement de cinq associations individuelles.

*Gabriella Hunziker* est médecin spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie et membre du comité de l'association «Jeunesse sans drogue». Elle s'exprime sur les «Effets du THC sur l'organisme et le psychisme». Elle est mère de deux fils adultes. En tant que médecin et psychiatre, elle a une grande expérience dans la prise en charge des personnes souffrant d'addiction. Elle est régulièrement confrontée à la misère des jeunes personnes psychotiques et de leur entourage et connaît les grandes difficultés rencontrées lors des tentatives de traitement des psychoses liées au cannabis.

*Verena Herzog* est conseillère nationale et présidente de l'association «Jeunesse sans drogue». Elle s'exprime sur l'«Absence de compatibilité entre la légalisation du cannabis et les traités internationaux». Elle a une formation de jardinière d'enfants et est mère de trois enfants adultes. Grâce à son engagement au sein de la «Commission de la sécurité sociale et de la santé» et de la «Commission de la Science, de l'éducation et de la culture» du Conseil national, elle a pu donner des informations sur des faits importants délibérément ignorés ou n'ayant pas été pris en compte lors des discussions et des prises de décision suite au manque de connaissances.

J'attends maintenant avec impatience ces contributions et je désire d'ores et déjà adresser mes plus vifs remerciements à ces trois femmes qui, toutes, s'engagent bénévolement depuis de nombreuses années en faveur d'une société et d'une jeunesse saines et performantes.

**«En démocratie, on réalise ce que le peuple, dans sa majorité, pense et veut.  
Mais ce qu'il pense et ce qu'il veut dépend des informations  
qu'on lui transmet ou dont on le prive.» (Pr iur Martin Kiele, Cologne)**